

Se prendre en photo dans la boutique



(1) De plus en plus de commerçants interdisent à leurs clients de faire des photos dans leur magasin. Une pratique de plus en plus courante dans les boutiques de vêtements, où les client(e)s se prennent en photo pour ensuite l'envoyer à des amis ou de la famille afin de leur demander leur avis. Si la pratique se limitait à avoir une opinion sur telle ou telle pièce d'habillement, elle ne dérangerait pas trop les commerçants. 38, visible-ment, ce n'est pas là l'unique raison de la prise de photos.

(2) De nombreux commerçants se sont récemment adressés au tribunal afin de savoir s'ils pouvaient apposer un autocollant interdisant la prise de photographies dans leur commerce. « Une commerçante nous a récemment interpellés à ce sujet, mais ce n'est pas la seule à se poser la question », explique Christine Mattheeuws, présidente du Syndicat

neutre pour indépendants. « Elle était exaspérée car une cliente s'était rendue pour la énième fois dans sa boutique pour se prendre en photo avec des vêtements qu'elle vend, mais n'a jamais rien acheté. Elle craint que la cliente n'ait l'intention de copier le vêtement, c'est-à-dire de se le fabriquer elle-même chez elle. Ou alors de rechercher le même article sur Internet afin de payer moins cher. »

(3) Si le syndicat comprend les inquiétudes des commerçants, il estime cependant qu'interdire la prise de photos en magasin ne sera pas facile et pourrait même avoir des conséquences néfastes sur le commerce. « C'est devenu un jeu d'enfant de prendre un selfie dans la cabine d'essayage pour demander à la famille ou aux amis si un vêtement que vous venez d'essayer vous va. Il s'agit d'une pratique devenue courante. Et la conséquence d'une interdiction pourrait être que les commerçants perdent une partie peu négligeable de leur clientèle. Il vaudrait mieux que les commerçants profitent des nouvelles technologies et qu'ils soient créatifs », conclut Christine Mattheeuws. « À terme, cela rapportera plus que l'interdiction de prendre des photos. »

*d'après La Dernière Heure,
le 3 mai 2016*